

Les magistrats promus installés dans leurs fonctions

F.N.

Mouila/Gabon

L'AUDIENCE solennelle d'installation des magistrats nommés, affectés et mutés à Mouila lors des Conseils de la magistrature des 27 juin et 17 octobre 2016, s'est déroulée, le 16 novembre 2016, dans la salle d'apparat de la Cour d'appel judiciaire. C'était au cours d'une cérémonie dirigée par le premier président de ladite Cour, Patrice Kikson Kiki. En présence du gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Nzigou, des autorités civiles et militaires et des communautés religieuses.

Cinq magistrats - Stive Hel Mekamp et Martin Asseko Mba promus présidents de Chambre - vont servir au siège. Trois autres - Parterne Sougou, Paul Pierre Souaguele et Armel Massamba Iningoué - sont affectés au parquet général. Enfin, Nadia-Chimène Ntem Ndong, le nouveau président du tribunal de première instance de

Mouila, a été aussi installée. Après l'exécution de l'hymne national, puis l'entrée dans la salle des impétrants et l'observation d'une minute de silence à la mémoire de feu Benjamin Pambou Kombila (ancien président de la Cour



Photo : Felicien Ndongo

Le premier président de la Cour d'appel Patrice Kikson Kiki (C) entouré des magistrats.



Photo : Felicien Ndongo

Le procureur général Apollinaire Ndziengui.



Photo : Felicien Ndongo

Nadia-Chimène Ntem Ndong, nouveau président du tribunal de première instance de Mouila.



Photo : Felicien Ndongo

Les magistrats affectés au siège et au parquet général.

suprême), le greffier en chef, Jean-Pierre Yonguet a lu le décret de nomination, d'affectation et de mutation des magistrats.

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE • A sa suite, le procureur général, Apollinaire Ndziengui, a expliqué les principes d'éthique et de déontologie qui guident l'action des

magistrats. « Chers collègues, (...) êtes attendus par vos collègues et par vos supérieurs hiérarchiques sur le terrain de la rigueur, de l'efficacité et de la maîtrise. Vous ne devez ménager aucun effort pour mériter la confiance que les plus hautes autorités de ce pays ont placée en vous. » a-t-il insisté.

Prenant acte des réquisitions du parquet général, le premier président de la Cour d'appel judiciaire de Mouila s'est limité aux conseils d'usage. D'autant que les promus, a-t-il reconnu, ont à leur actif 20 à 25 ans d'exercice dans la magistrature. Ce sont donc, a-t-il relevé « des magistrats rompus à la tâche. »

« Nous allons, chers collègues, gérer ensemble cette Cour. Mais, cela n'est pas toujours facile. La matière, nous la connaissons, mais gérer le monde, la province de la Ngounié, il faut beaucoup de tact, d'intelligence et de savoir-faire. Toutefois, je peux compter sur vous, pour faire ce travail. Nous souhaitons avec le procu-

reur général que cette année judiciaire soit bonne dans la gestion de notre outil et du monde de la Ngounié », a-t-il lancé.

Dans la seconde phase, Nadia-Chimène Ntem Ndong, juge des mineurs près le tribunal de première instance de Mouila, promue président dudit tribunal, a été installée dans ses fonctions.

CONSEILS PRATIQUES • Dans ses réquisitions, le procureur général s'est appuyé sur les conseils pratiques reposant sur la confiance que le peuple gabonais attend du corps judiciaire. Les fonctions de président du tribunal, a-t-il dit, commandent rigueur, abnégation et courage.

Lui emboîtant le pas, le premier président a rappelé à la promue la délicatesse des missions qui caractérisent la fonction de président du tribunal de première instance. Notamment dans la gestion des collaborateurs ainsi que dans la prise de décisions, tout en étant à l'écoute de tout le monde.

« Mme le président, la mission est délicate, surtout dans notre province. Soyez humble, comme votre prédécesseur, soyez effacé dans votre vie privée. J'attire votre attention sur un point, nous avons une bombe entre nos mains, il faut savoir l'utiliser. », a-t-il averti.